



RAPPORT ANNUEL

2021



Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen
Fédération Suisse des Psychologues
Federazione Svizzera delle Psicologhe e degli Psicologi

ÉDITORIAL



Le Comité de la FSP, de gauche à droite: Hanspeter Gubelmann, Jacqueline Frossard, Andi Zemp, Stephan Wenger, Yvik Adler, Julien Perriard, Carola Smolenski

L'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère pour de nombreuses et nombreux psychologues. Le « oui » du Conseil fédéral au modèle de la prescription est la perspective d'une nouvelle identité professionnelle pour beaucoup de psychothérapeutes indépendants qui seront enfin reconnus comme des prestataires indépendants. La FSP s'est mobilisée pendant de longues années pour cette cause. Ce succès nous remplit de fierté et de joie. Il s'agit à présent d'affronter les défis à venir avec la même concentration,

notamment les négociations tarifaires, à mener à un rythme soutenu jusqu'à l'entrée en vigueur du modèle de la prescription en juillet 2022.

Nous avons la conviction que les psychologues-psychothérapeutes ne seront pas les seuls à profiter de l'introduction du modèle de la prescription. Indirectement, toutes les professions de la psychologie en tireront profit. Notre réputation, mais aussi la qualité de nos prestations s'en trouveront

valorisées. D'autres projets lancés avec succès y contribuent également, dont le Collège des disciplines de la psychologie (CDP), qui vient consolider les diverses disciplines non psychothérapeutiques, ou encore les normes sur le diagnostic d'aptitude ou la ré-évaluation des titres de spécialisation FSP, pour n'en citer que trois. Tous participent au renforcement de la psychologie dans sa globalité.

Toutes les professions de la psychologie tireront profit de l'introduction du modèle de la prescription.

Nous avons aussi été occupés par la pandémie de Covid-19 en 2021. Les réunions ou les manifestations en ligne, entre autres, sont désormais entrées dans la normalité. Pour la première fois, le Secrétariat général a organisé des webinaires, qui ont par ailleurs connu un grand succès et seront probablement maintenus à l'avenir. Les médias, les autorités et le grand public ont continué à porter un très grand intérêt à la thématique de la santé mentale durant la pandémie.

La composition du Comité a connu quelques changements. Durant l'été, elle est passée de six à sept membres et a été renouvelée: Julien Perriard, Carola Smolenski et

Andi Zemp l'ont ainsi intégré. Sămy Rom et Sébastien Simonet ont, quant à eux, quitté le Comité. Nous les remercions tous pour leur engagement passé et futur en faveur de la FSP!

Enfin, affichant un excédent de 82'846 francs, le bilan financier est positif. Cela s'explique notamment par l'augmentation du nombre de membres, qui se poursuit: en fin d'année, la FSP a dépassé la barre des 9000 membres. Nous souhaitons remercier chacune et chacun d'entre eux pour leur confiance, qui s'est exprimée aussi dans le cadre de l'enquête auprès des membres. Cela nous donne une motivation supplémentaire pour défendre avec force les intérêts des psychologues.



Yvik Adler,
Coprésidente



Stephan Wenger,
Coprésident

JALONS



4 FÉVRIER

Le programme Next! est lancé. Il permet aux étudiantes et aux étudiants en psychologie d'obtenir un aperçu de la profession par le biais de journées d'immersion, ainsi qu'un accès privilégié à différents services de la FSP.

19 MARS

Le Conseil fédéral dit « oui » au modèle de la prescription. Le 1^{er} juillet 2022, une nouvelle ère commencera pour les psychologues-psychothérapeutes qui pourront à l'avenir facturer leurs prestations via l'assurance de base de façon autonome.



15 AVRIL

Les négociations tarifaires sur le modèle de la prescription se déroulent à un rythme déjà soutenu. L'objectif est d'aboutir à une structure tarifaire juste pour les prestataires. Comme prévu, les négociations avec les assureurs et les associations tarifaires sont ardues.

19 MAI

Avec l'introduction du modèle de la prescription, l'un des produits les plus appréciés de la FSP, à savoir le guide pour l'exercice indépendant « J'ouvre mon cabinet / Je crée mon entreprise », gagne encore en importance. La version 2021 propose des contenus nouveaux, notamment concernant les aspects juridiques, financiers, informatiques et relevant de la communication.



26 JUIN

Pour la première fois, l'Assemblée des Délégué-e-s se déroule uniquement en ligne. Sämy Rom et Sébastien Simonet sont remerciés pour leur travail au sein du Comité. Les 45 associations affiliées de la FSP ont élu Carola Smolenski, Julien Perriard et Andi Zemp comme nouveaux membres du Comité.



23 DÉCEMBRE

Peu avant les Fêtes, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) décerne une accréditation définitive à sept filières de formation postgrade. Cette décision positive met un point final à un processus de longue haleine.

16 DÉCEMBRE

La FSP élargit son offre de services réservés à ses membres. Tous les membres bénéficient d'une identité numérique gratuite et ont la possibilité d'utiliser les services de HIN et de la Caisse des Médecins à tarif préférentiel.



30 NOVEMBRE

Premier webinaire sur l'introduction du modèle de la prescription. Le format suscite beaucoup d'intérêt. D'autres manifestations virtuelles sont programmées.



23 OCTOBRE

Une nouvelle édition du Psyko, le congrès de psychologie fait par et pour les étudiant-e-s, a lieu après une année de pause en raison du Covid-19. Dans ce cadre, Carola Smolenski et Julien Perriard, membres du Comité, présentent la FSP à l'ensemble des étudiants présents. Le projet Next! a lui aussi rencontré un vif intérêt.



21 JUILLET

2248 psychologues FSP ont participé à l'enquête menée auprès des membres. L'objectif est de sonder leurs objectifs, leurs attentes et leurs préoccupations. Il en ressort une grande confiance dans la FSP et un besoin d'échange tout aussi important.



19 OCTOBRE

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) recommande l'adoption de la motion sur la gestion de l'admission des psychologues pratiquant la psychothérapie par 11 voix pour et 0 voix contre.



MODÈLE DE LA PRESCRIPTION

UNE DÉCISION HISTORIQUE



Muriel Brinkroff
Secrétaire générale et responsable
Politique professionnelle

Le 19 mars 2021 a été un grand jour pour la FSP. Les psychologues-psychothérapeutes ont laissé éclater leur joie à l'annonce de la décision du Conseil fédéral les autorisant à facturer leurs prestations à charge de l'assurance de base de façon autonome à partir du 1^{er} juillet 2022. «Après tant d'années de combat, jalonnées de victoires intermédiaires et de revers, passées entre espoir et appréhension, cette nouvelle est un véritable soulagement, bien sûr accompagné de beaucoup de joie», a déclaré Yvik Adler, coprésidente de la FSP, peu après la décision historique en faveur du modèle de la prescription.

Le «oui» au modèle de la prescription implique non seulement une nouvelle identité propre pour les psychologues-psychothérapeutes, mais aussi une meilleure prise en charge des patientes et des patients. Une amélioration de l'offre, actuellement insuffisante, profitera en particulier aux régions rurales ainsi qu'aux enfants et aux adolescents.

Le modèle de la psychothérapie déléguée introduit en 1981 a certes permis une revalorisation matérielle de la profession. Il a toutefois également scellé une dépendance malsaine, indigne des psychologues-psychothérapeutes, qui bénéficient d'une formation professionnelle optimale.

C'est pourquoi la FSP exige un changement de modèle depuis de nombreuses années et s'est mobilisée avec d'autres associations professionnelles pour cela au plus haut niveau politique.

Il reste beaucoup à préparer et de nombreux points à clarifier. Outre le processus d'admission, pour lequel la FSP a proposé son aide aux cantons, et la mise en place d'outils pour les psychothérapeutes indépendant-e-s, des négociations tarifaires ardues s'annoncent. Des concertations à propos de la future collaboration avec les groupements de médecins concernés seront aussi nécessaires. «Un autre défi se présente: élaborer un cursus de pratique clinique optimal pour les psychologues en formation postgrade et fournir le nombre de places nécessaire pour acquérir cette expérience pratique», indique Stephan Wenger, coprésident.

COLLÈGE DES DISCIPLINES DE LA PSYCHOLOGIE (CDP)

La FSP s'est également engagée dans de nombreux autres domaines en 2021. Le Collège des disciplines de la psychologie a ainsi été créé, avec pour objectif de défendre la diversité des professions de la psychologie, hors psychothérapie, dans les milieux politiques et auprès du grand public. Des psychologues du sport, du coaching et de la circulation ainsi que des neuropsychologues ou encore des psychologues légaux y sont représentés. Au total, le CDP se compose de 11 membres de diverses associations affiliées.

DIAGNOSTIC D'APTITUDE

La FSP est par ailleurs parvenue à combler une lacune dans le domaine du diagnostic d'aptitude avec l'élaboration d'une norme suisse et l'introduction d'une certification des personnes. Dans ce cadre, la norme allemande DIN sert de base pour l'évaluation des diagnostics et va être adaptée aux besoins spécifiques des acteurs suisses, avec le concours de l'Association Suisse de Normalisation (SNV).

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

RÉORGANISATION, STRATÉGIE ET VALEURS

L'Assemblée des Délégué-e-s a approuvé une réorganisation profonde du système de juridiction. Il ne restera désormais plus qu'une seule commission, subdivisée en une Chambre de déontologie et une Chambre des recours. La procédure a par ailleurs été adaptée au système de juridiction: la médiation précède désormais la procédure de plainte proprement dite. Elle sera menée par des psychologues et conditionnera l'introduction d'une procédure auprès de la Chambre de déontologie, dont la décision sera définitive. Compte tenu de l'absence de possibilité de recours à la procédure de déontologie, il est primordial que son déroulement soit conforme. Désormais, la vice-présidence sera assurée par un-e avocat-e.



Snezana Blickenstorfer
Secrétaire générale adjointe et
responsable Droit

ADOPTION DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le programme de législation a en outre été adopté. Des mesures destinées à la mise en œuvre des objectifs stratégiques seront définies chaque année dans le cadre de l'élaboration du programme et du budget annuels. La vision, la mission, l'identité propre ainsi que les valeurs de la FSP ont en outre été définies. Sur le plan financier, un objectif variable a été fixé dans le programme de législation en fonction de l'évolution du nombre de membres. La fourchette définie est de +/- CHF 12.– par membre et par année.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ

Enfin, l'Assemblée des Délégué-e-s a également marqué le départ de Sămy Rom et de Sébastien Simonet, membres méritants du Comité. Nous les remercions chaleureusement pour le travail fourni ces dernières années. La composition du Comité a été élargie, passant de six à sept personnes, d'où l'élection de trois nouveaux membres. Carola Smolenski, Julien Perriard et Andi Zemp ont d'ores et déjà commencé à travailler. Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir et d'énergie pour leurs nouvelles fonctions.

ACCREDITATION

LA FIN D'UN LONG PROCESSUS

Fin 2021, l'OFSP a confirmé l'accréditation définitive des sept filières de formation postgrade. Dès octobre 2018, les filières de formation postgrade pour lesquelles la FSP intervenait comme association responsable étaient accréditées par la Confédération. L'OFSP a toutefois fixé des exigences applicables à toutes les filières de formation postgrade, sous forme de mesures d'amélioration conditionnant l'accréditation définitive.

COLLABORATION ÉTROITE

Nous y sommes à présent. Ces trois dernières années, l'équipe Formation postgrade et continue de la FSP a travaillé en étroite collaboration avec les établissements de formation postgrade à la mise en œuvre des mesures exigées par l'OFSP. Les décisions positives se sont succédées en 2021. À la mi-décembre, l'OFSP a fini par confirmer que toutes les exigences fixées en 2018 avaient été remplies par les sept dernières filières de formation postgrade en psychothérapie, pour lesquelles la FSP endosse le rôle d'organisation responsable.

QUALITÉ ET EXPERTISE

Cette décision positive met un point final à un processus de longue haleine et récompense le travail acharné fourni avec un engagement sans faille par l'équipe Formation postgrade et continue de la FSP.



Jean-Baptiste Mauvais

Responsable Formation postgrade et continue

Pour les établissements concernés, les personnes en formation postgrade et la FSP, c'est une excellente nouvelle, qui confirme aussi bien la qualité des filières de formation que la compétence d'organisation responsable de la FSP au sens de la LPsy.

NEXT!

L'OFFRE POUR LES ÉTUDIANT-E-S



Philipp Thüler
Responsable Communication et marketing

Le projet Next! est né du besoin de mieux faire connaître la FSP aux étudiant-e-s en psychologie. En s'y inscrivant, ils bénéficient de différents services de la FSP à tarifs préférentiels, comme l'accès au magazine Psychoscope ou encore à la partie du site de la FSP réservée aux membres. D'autres produits ont été spécialement développés pour les étudiants, comme par exemple une newsletter qui paraît six fois par an.

Les journées d'immersion, qui permettent aux étudiants de découvrir le quotidien des psychologues, rencontrent un franc succès. Près de septante membres se sont portés volontaires pour recevoir des étudiant-e-s, et des journées d'immersion ont déjà pu être organisées. En moyenne, le Secrétariat général reçoit chaque semaine deux demandes d'étudiant-e-s qui souhaitent participer à des journées d'immersion, ce qui prouve que cette offre répond à un véritable besoin.

Le projet Next! a été présenté dans le cadre du congrès national des étudiant-e-s en psychologie. L'écho positif obtenu a débouché dès la fin de l'année 2021 sur l'adhésion d'environ 300 étudiant-e-s. Une tendance en forte progression.

Les participants au programme Next! peuvent devenir membres ordinaires de la FSP après l'obtention de leur diplôme de master. Il est donc important de rendre les futurs psychologues attentifs aux avantages d'une adhésion à la FSP. Par conséquent, d'autres événements sont programmés dans l'année qui vient, en présentiel tout comme en ligne. Des membres de la FSP auront ainsi l'occasion de présenter leur activité professionnelle et de répondre aux questions qui leurs seront posées par les étudiants.

AU SERVICE DES MEMBRES

Pages consultées	2021	2020	2019	Variation
Psychologie.ch (y compris PsyFinder)	3'656'297	2'956'114	2'140'670	+ 24 %
Formapsy.ch	83'029	22'069	N.A.	+ 276 %
Stressnostress.ch	82'809	70'083	96'038	+ 18 %
PsyFinder	1'170'596	635'404	164'725	+ 84 %
Renseignements fournis				
Politique professionnelle	164	114	251	+ 44 %
Droit	1061	910	838	+ 17 %
Formation postgrade	1820	1349	869	+ 35 %
Secrétariat (mails)	9'048	7'250	N.A.	+ 25 %



3'656'297

Pages consultées sur
www.psychologie.ch



8'765

Tirage contrôlé de
Psychoscope



8'634

Abonné-e-s sur
Facebook, Twitter et LinkedIn



199

Articles publiés sur
www.psychologie.ch



352

Mentions dans
les médias

BILAN

en CHF	2021	2020
Actifs		
Actif circulant		
Liquidités	1'541'840.82	2'515'534.95
Créances sur fournitures et prestations	101'156.45	91'164.07
Autres créances et compte de passage	211.50	26'175.95
Régularisations actives	48'271.27	53'261.41
Total actif circulant	1'691'480.04	2'686'136.38
Actif immobilisé		
Immobilisations financières liées	590'492.00	590'532.00
Fonds de placement	3'708'551.81	2'536'568.52
Caution locative	70'000.00	70'000.00
Immobilisations corporelles meubles	300'716.19	417'465.40
Mobilier et installations fixes	35'311.90	20'821.95
Total actif immobilisé	4'705'071.90	3'635'387.87
Total actifs	6'396'551.94	6'321'524.25
en CHF	2021	2020
Passifs		
Emprunts et dettes à court terme		
Dettes à court terme sur fournitures et prestations	159'619.86	277'135.14
Autres dettes à court terme	2'100.00	4'300.00
Régularisations passives	117'177.54	128'799.00
Total emprunts et dettes à court terme	278'897.40	410'234.14
Capital de l'organisation / fonds propres		
Capital lié réalisé	1'470'115.50	1'346'596.70
Capital libre réalisé	4'564'693.41	4'288'760.36
Résultat de l'exercice	82'845.63	275'933.05
Capital total de l'organisation (« fonds propres »)	6'117'654.54	5'911'290.11
Total passifs	6'396'551.94	6'321'524.25

COMPTE D'EXPLOITATION

en CHF	2021	2020
Produit d'exploitation		
Cotisations des membres	3'826'062.00	3'648'652.80
Produits Psychoscope / Internet / formapsy.ch	635'328.15	488'778.45
Produits des prestations aux membres	168'251.00	165'321.10
Produits formation postgrade et continue	94'660.00	97'440.00
Produits divers	88'699.54	28'151.70
Variation ducroire	382.60	- 490.00
Provisions pour tiers (annonces)	- 158'157.35	- 122'054.55
Réductions des recettes	- 37'942.45	- 30'145.36
Total produit d'exploitation	4'617'283.49	4'275'654.14
Total charges pour prestations externes	- 232'245.46	- 227'913.95
Total charges de personnel	- 2'838'173.22	- 2'642'904.20
Total charges d'exploitation	- 1'512'701.84	- 1'122'898.87
Résultat d'exploitation total	34'162.97	281'937.12
Résultat financier		
Produits financiers	4'674.33	2'351.65
Rendements des immobilisations	169'236.27	- 3'937.78
Total résultat financier	173'910.60	- 1'586.13
Résultat exceptionnel/impôts		
Autres produits	0.00	75.00
Produits internes / capital lié	40.00	40.00
Affectation au capital lié réalisé	- 159'208.80	00.00
Prélèvement sur capital lié réalisé	35'650.00	4'000.00
Impôt sur le capital	- 1'709.14	- 8'532.94
Total résultat exceptionnel/impôts	- 125'227.94	- 4'417.94
Résultat de l'exercice	82'845.63	275'933.05

REMARQUES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les comptes de la Fédération Suisse des Psychologues sont établis en accord avec les recommandations en matière de comptabilité Swiss GAAP RPC 21. L'organe de révision est BDO SA.

Le rapport annuel complet contenant une comparaison avec l'exercice précédent, des précisions sur les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision, est disponible sur notre site Internet : www.psychologie.ch/rapport-annuel.

LE COMITÉ DE LA FÉDÉRATION SUISSE DES PSYCHOLOGUES :

- ▶ Yvik Adler, lic. phil., Soleure, coprésidente
- ▶ Stephan Wenger, dipl. psych., Trélex, coprésident
- ▶ Jacqueline Frossard, Dr phil., MLaw, Bâle
- ▶ Hanspeter Gubelmann, Dr phil., Uster
- ▶ Julien Perriard, lic. psych., Pully (à partir du 1^{er} juillet 2021)
- ▶ Sämy Rom, Dr phil., Zurich (jusqu'au 30 juin 2021)
- ▶ Sébastien Simonet, lic. phil., Berne (jusqu'au 30 juin 2021)
- ▶ Carola Smolenski, Dr phil., Berne (à partir du 1^{er} juillet 2021)
- ▶ Andi Zemp, lic. phil., Berne (à partir du 1^{er} juillet 2021)

IMPRESSUM

Fédération Suisse des Psychologues (FSP)

Rédaction : Secrétariat général FSP

Conception graphique et layout : KARGO Kommunikation, www.kargo.ch

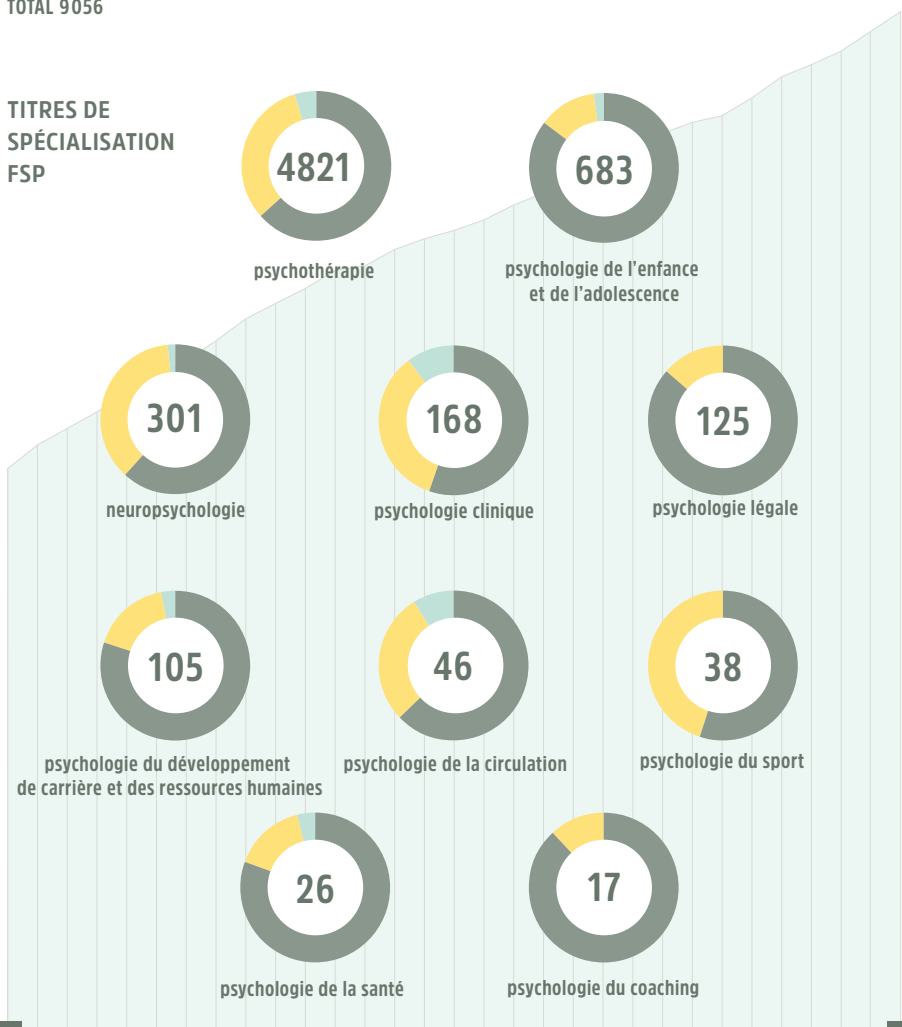
STATISTIQUE DES MEMBRES 2021

■ germanophones ■ francophones ■ italophones

MEMBRES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TOTAL 9056

TITRES DE SPÉCIALISATION FSP



1'849

1991

Évolution du nombre de membres

9'073

2021



FSP · Effingerstrasse 15 · 3008 Berne
T +41 31 388 88 00 · www.psychologie.ch